



Assemblée générale

Distr. générale
30 juin 2020
Français
Original : anglais/espagnol

Soixante-quinzième session
Point 103 gg) de la liste préliminaire*
Désarmement général et complet

Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues des gouvernements	2
Cuba	2
Inde	4
Irlande	5
Mexique	8
Trinité-et-Tobago	10
Ukraine	12
III. Réponses reçues du système des Nations Unies	13
Bureau des affaires de désarmement	13
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	17
IV. Réponses reçues d'autres organisations internationales	21
Communauté de développement de l'Afrique australe	21
Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes	22
Union européenne	23

* [A/75/50](#)



I. Introduction

1. Dans sa résolution [73/46](#) sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, l'Assemblée générale a exhorté les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales concernées, les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées à promouvoir l'égalité des chances de sorte que les femmes soient représentées dans tous les mécanismes où sont prises des décisions touchant le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, en particulier dans la perspective de la prévention et de la réduction de la violence armée et des conflits armés.
2. L'Assemblée générale s'est félicitée des efforts que les organismes, institutions, fonds et programmes des Nations Unies continuent de faire pour accorder un rang de priorité élevé à la question des femmes et de la paix et de la sécurité et, à cet égard, a pris acte du rôle que joue l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en encourageant la mise en œuvre de toutes les résolutions relatives aux femmes dans le contexte de la paix et de la sécurité.
3. L'Assemblée générale a également demandé instamment aux États Membres d'appuyer et de renforcer la participation effective des femmes aux travaux des organisations locales, nationales, sous-régionales et régionales dont les activités concernent le désarmement.
4. L'Assemblée générale a par ailleurs prié le Secrétaire général de solliciter l'avis des États Membres sur les moyens de promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, et de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport sur l'application de la résolution [73/46](#). Établi sur la base des informations communiquées par les États Membres, le présent rapport est soumis en réponse à la demande de l'Assemblée.
5. À cet égard, une note verbale a été adressée à tous les États Membres pour solliciter leurs vues sur le sujet. Les États Membres, les entités compétentes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont également été invités à fournir des contributions. Les réponses reçues ou leurs résumés analytiques figurent aux sections II, III et IV du présent rapport. Les réponses reçues après le 31 mai 2020 seront affichées sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement¹, dans la langue de l'original. Aucun additif ne sera publié.

II. Réponses reçues des gouvernements

Cuba

[Original : espagnol]
[11 mai 2020]

Depuis son triomphe en 1959, la révolution cubaine a mis au point une politique de promotion et de protection des droits des femmes afin de garantir la pleine égalité des chances à tous les niveaux ainsi que la participation des femmes à la prise de décision. Des progrès remarquables ont été réalisés en matière d'intégration des femmes sur le marché de l'emploi et dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la vie politique et économique, entre autres.

Les femmes cubaines représentent plus de 70 % des juges professionnels et des magistrats, 81,9 % des enseignants, 69,6 % des travailleurs de la santé publique,

¹ Voir www.un.org/disarmament/topics/gender.

53,5 % des personnes travaillant dans les domaines scientifiques, technologiques et de l'innovation et plus de 80 % des diplômés de l'enseignement secondaire et tertiaire. Ces chiffres ont des retombées positives dans toutes les sphères de la société où les femmes sont actives professionnellement, y compris dans les secteurs liés à la défense, où elles travaillent dans différentes spécialités et reçoivent des formations avancées, sur un pied d'égalité avec les hommes.

La forte présence des femmes dans tous les organes de l'État et du gouvernement cubains, y compris les forces armées, garantit leur participation à la prise de décision. Elles représentent 50,7 % des responsables de l'État et du gouvernement. À l'issue des élections générales du 11 mars 2018, la part des femmes à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire (le parlement cubain) est montée à 53,22 %. Il s'agit du plus grand nombre de femmes de l'histoire de cet organe : il dépasse les objectifs fixés par le Programme d'action de Beijing et fait de Cuba le deuxième pays comptant le plus de femmes dans le corps législatif. De plus, 47,6 % des membres du Conseil d'État, qui représente l'Assemblée nationale du pouvoir populaire entre les sessions, sont des femmes.

Cuba a été le premier pays à signer et le second à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le 17 juillet 1980, et continue d'en respecter strictement la lettre.

Dans notre pays, la représentation des femmes et leur participation à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre des politiques relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements sont garanties. Un nombre important de représentants de Cuba aux événements et aux programmes de formation sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements sont des femmes.

En 1983, le Ministère des forces armées révolutionnaires a mis en œuvre un plan expérimental visant à inclure les femmes dans la vie militaire, et notamment à les déployer dans la chaîne de commandement des unités de combat. Dans ce contexte, les femmes ont pu accéder à davantage de formations dans les écoles militaires, y compris à un niveau avancé. Le service militaire volontaire des femmes a été instauré et le premier régiment féminin d'artillerie antiaérienne a été créé.

Lorsque la Déclaration du Millénaire a été adoptée en septembre 2000, Cuba faisait partie des 189 pays qui se sont engagés à atteindre les huit objectifs du Millénaire pour le développement et leurs cibles d'ici 2015. Le pays a atteint trois objectifs avant l'échéance, dont l'objectif de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Cuba reconnaît qu'il importe d'accroître la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision, aussi bien dans les institutions nationales qu'internationales, dans l'élaboration des politiques concernant les questions touchant la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Nous réaffirmons notre soutien à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, 25 ans après son adoption, ainsi qu'à l'appel lancé en vue de garantir la paix pour la promotion des femmes, et le fait qu'il reconnaisse le rôle des femmes dans la promotion de la paix et d'un désarmement complet et général sous un contrôle international strict, efficace et efficient. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des questions qui prennent de plus en plus d'ampleur. Il incombe à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social des Nations Unies d'assurer efficacement le suivi des engagements internationaux pris par les États Membres de l'ONU en vue d'atteindre cet objectif.

Cuba réaffirme sa détermination à continuer d'œuvrer en vue de promouvoir le progrès et l'autonomisation des femmes dans toutes les sphères de la vie sociale.

Équateur

[Original : espagnol]
[31 mai 2020]

La Constitution de l'Équateur reconnaît le droit des personnes d'être libres de toute forme de violence, consacre le principe d'égalité des sexes et prône l'élimination des inégalités et de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les critères d'égalité et d'équité femmes-hommes sont le fondement sur lequel s'appuient les lois régissant les droits et obligations des membres des Forces armées et de la Police nationale.

Le plan de développement national 2017-2021 (« Toute une vie ») intègre l'égalité des sexes dans ses objectifs, politiques et directives.

L'Équateur considère que les politiques orientées vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles à la promotion de la cause de la paix.

Dans la politique de défense nationale de l'Équateur, le « livre blanc » élaboré par le Ministère de la défense nationale et approuvé par le Président de la République en janvier 2019, il est expressément indiqué que le respect de l'égalité des sexes fait partie du concept politique de la défense.

Depuis 2018, le Service civique militaire volontaire est ouvert aux femmes, qui peuvent rejoindre les rangs de celles qui servent dans les Forces Armées équatoriennes comme officiers spécialisés depuis la seconde moitié du siècle dernier et comme officiers d'armes depuis ce siècle.

La police nationale équatorienne compte des femmes dans ses rangs depuis 1975 et les premières femmes officiers ont été incorporées en 1979. Une femme est actuellement le deuxième officier dans la police nationale, au rang d'inspectrice générale et au poste de chef d'état-major.

La lutte contre l'impunité est cruciale en ce qui concerne la violence sexuelle en période de conflit ou en toute circonstance. Les auteurs de ces faits ne devraient en aucun cas être hors de portée de la justice nationale et internationale.

L'Équateur reste déterminé à appuyer et à continuer de favoriser une véritable culture de la paix et de nouvelles formes de coexistence qui encouragent l'égalité des genres et l'avancement des femmes afin qu'elles puissent participer à tous les travaux menés dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. À cet égard, il encourage les États Membres à présenter des candidates au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

Inde

[Original : anglais]
[27 mai 2020]

L'Inde a voté en faveur de la résolution de la Première Commission sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, dont elle a toujours soutenu les objectifs.

Les Indiennes jouent un rôle de premier plan dans l'action des Nations Unies et de diverses organisations internationales et occupent des postes importants de

négociatrices. En 1953, Vijay Lakshmi Pandit a été la première femme élue présidente de l'Assemblée générale. Auparavant, Hansa Mehta avait représenté l'Inde à la Sous-commission de la condition de la femme en 1946. En tant que représentante du pays à la Commission des droits de l'homme en 1947/48, elle a contribué à modifier le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme de manière à remplacer « tous les hommes naissent libres et égaux » par « tous les êtres humains naissent libres et égaux », soulignant l'importance de l'égalité des genres, bien avant que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes soit reconnue dans la plupart des systèmes juridiques.

Un certain nombre d'ambassadrices ont représenté avec compétence les intérêts de l'Inde dans diverses instances multilatérales traitant des questions de désarmement et de sécurité internationale, notamment la Conférence du désarmement, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'Inde est fermement convaincue que l'incidence différenciée des armes sur les femmes et les filles devrait être l'un des facteurs essentiels à prendre en compte pour faire face aux situations de conflit et élaborer des solutions de désarmement. L'Inde croit en la promotion d'une participation effective des femmes dans toutes les activités de prévention, de gestion et de résolution des conflits armés et de prise de décision, ainsi qu'au renforcement de l'égalité des genres. Elle envoie également depuis longtemps des femmes dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. En 2007, l'Inde est devenue le premier pays à déployer un contingent exclusivement féminin dans une mission de maintien de la paix, au Libéria.

Dans son programme de désarmement, intitulé *Assurer notre avenir commun* (2018), le Secrétaire général a noté que la participation accrue des femmes pourrait revitaliser les débats portant sur le désarmement. L'Inde en est consciente et a soutenu diverses propositions visant à parvenir à un équilibre entre les genres dans les débats sur le désarmement. À cet effet, en 2019, dans le cadre de son engagement à promouvoir l'éducation en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, elle a créé le programme annuel de bourses d'études sur le désarmement et la sécurité internationale, qui encourage fortement les candidatures féminines. À ce jour, les femmes représentent 53 % de l'ensemble des bénéficiaires du programme. L'Inde s'efforcera de renforcer encore la participation des femmes.

L'Inde continuera de souligner l'importance de la participation des femmes dans les instances de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements et à œuvrer dans ce sens.

Irlande

[Original : anglais]
[29 mai 2020]

L'Irlande se félicite de la résolution [73/46](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci réaffirme que la participation pleine et effective des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, est un des facteurs déterminants pour la promotion et l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. L'Irlande est fermement convaincue que l'égalité des genres et la participation des femmes et des hommes aux cadres de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements contribueront à des résultats politiques plus efficaces et durables, conformément aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et du Programme de désarmement Assurer notre avenir commun.

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 73/46, le troisième plan d'action national de l'Irlande pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions connexes renouvelle l'engagement du pays à renforcer la représentation des femmes et la prise en compte des questions de genre dans toutes ses activités relatives à la paix et à la sécurité. Le plan d'action national devrait notamment avoir les résultats stratégiques suivants en matière de paix et de sécurité : a) la priorité est accordée à l'égalité des genres ainsi qu'au rôle mineur et à la participation effective des femmes ; b) des analyses des questions de genre sont intégrées dans l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des politiques ; c) des mesures sont prises pour faire face aux incidences et aux facteurs des comportements masculins nuisibles et des normes de genre discriminatoires. L'Irlande considère que ces résultats stratégiques se renforcent mutuellement et permettent de promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, et d'obtenir des résultats efficaces et durables sur les plans politique et pratique, axés sur la sécurité humaine.

L'Irlande s'efforce de faire en sorte que les femmes soient représentées à tous les niveaux dans ses délégations aux réunions internationales sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, et promeut activement ces efforts dans le cadre de ses engagements multilatéraux. Elle encourage les délégations et les titulaires de mandat dans le cadre international, entre autres mesures, à prendre les mesures suivantes : veiller à ce que les femmes soient représentées de manière égale dans toutes les fonctions officielles ; fournir un appui financier et aux fins du renforcement des capacités en vue de réaliser la représentation interrégionale des femmes ; inscrire des points relatifs à la représentation égale et à la prise en compte des questions de genre à l'ordre du jour des réunions ; recueillir, suivre et publier des données ventilées par sexe sur l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein des délégations ; veiller à l'équilibre entre les sexes parmi les expertes et experts sélectionnés lors de l'organisation de panels, de manifestations parallèles et d'autres débats. En outre, ces dernières années, l'Irlande a activement participé aux efforts visant à inclure un langage sensible à l'égalité des genres dans les résolutions de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale de l'Assemblée générale (Première Commission). Nous constatons avec satisfaction que les résolutions de la Première Commission reconnaissent de plus en plus l'importance de la participation des femmes aux processus de désarmement, et nous encourageons les États Membres à soutenir les efforts futurs à cet égard.

En 2019, l'Irlande a continué de collaborer activement avec ses partenaires afin de promouvoir la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble du mécanisme multilatéral de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, y compris dans le cadre des travaux de la Première Commission et du Traité sur le commerce des armes. En 2019, avec ses partenaires, le Canada et la Suède, elle a prononcé devant la Première Commission une déclaration conjointe sur les questions de genre et les mécanismes de désarmement. Cette déclaration a remporté le soutien de 78 États Membres et de l'Union européenne. Ses auteurs ont reconnu l'incidence différenciée des conflits armés et des armes sur les femmes, ainsi que leurs effets néfastes directs pour la réalisation des objectifs liés aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et au Programme 2030. L'Irlande, le Canada et la Namibie ont également prononcé une déclaration conjointe sur les questions de genre et le Traité sur le commerce des armes lors de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, en 2019 ; cette déclaration, dans laquelle était soulignée, entre autres, l'importance de la prise en compte des questions de genre dans la maîtrise des armements, a obtenu le soutien de 46 États parties au traité.

En 2019, l'Irlande, en tant que co-présidente du Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement à Genève, a soutenu la publication, par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), d'un dossier pédagogique sur l'égalité des genres et le désarmement destiné aux praticiens de l'action multilatérale, dont la deuxième édition est parue en 2020. On y trouve des recommandations pratiques pour la promotion de l'égalité de participation et de la prise en compte des questions de genre dans les cadres multilatéraux de désarmement, et l'Irlande encourage les États Membres à utiliser cette ressource. En 2019, le Groupe d'influence a également mené des activités de sensibilisation à l'importance de l'égalité des genres et de la participation diversifiée dans le cadre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, du Traité sur le commerce des armes et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'Irlande continue de promouvoir activement la sensibilisation aux incidences différenciées des conflits et des armes sur les femmes et les hommes, y compris dans le contexte des cadres de désarmement nucléaire. Dans le cadre du cycle d'examen en cours du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, elle a présenté chaque année des documents de travail sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires sous l'angle des questions de genre, dans lesquels elle recommande entre autres que les comités préparatoires reconnaissent les effets disproportionnés des rayonnements ionisants provenant de la détonation des armes nucléaires sur les femmes et les filles et encouragent les délégations à assurer la diversité des genres à tous les niveaux de représentation. L'Irlande est également fière du rôle qu'elle a joué avec ses partenaires en vue d'intégrer les questions de genre dans la négociation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

L'Irlande se félicite des importantes contributions des organismes des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et de la société civile visant à mener des recherches et à promouvoir la sensibilisation à l'importance de l'égalité des genres dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. En particulier, elle souhaite attirer l'attention sur les recherches et les activités de sensibilisation importantes menées par le programme de l'UNIDIR consacré aux questions de genre et de désarmement et par Reaching Critical Will, le programme de désarmement de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.

L'Irlande estime qu'à l'avenir, les milieux responsables du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements devront s'attacher davantage à accentuer la diversité de la représentation dans leurs cadres et à améliorer l'intégration des questions de genre dans l'élaboration des politiques, en particulier en reconnaissant les incidences différenciées des conflits armés, de la violence et des armes sur les femmes et les hommes. Il convient à cet égard de renforcer les synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et le Programme de désarmement du Secrétaire général.

En conclusion, l'Irlande se félicite de la décision, prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/46, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements », et se tient prête à engager avec les États Membres un débat fructueux sur cette question.

Mexique

[Original : espagnol]

[28 mai 2020]

Le Mexique attache la plus grande importance à la prise en compte des questions de genre de manière transversale dans tous les domaines de sa politique intérieure et étrangère. Ainsi, la politique étrangère du Mexique a été caractérisée par la défense de l'égalité des genres dans diverses instances multilatérales.

Plus particulièrement, le Mexique considère que les questions de genre revêtent une grande importance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Il s'agit même d'un aspect fondamental, sachant que ce sont les femmes qui souffrent indirectement et de manière disproportionnée des conséquences du trafic d'armes et qui sont exposées à la violence familiale, sexuelle et fondée sur le genre.

Le Mexique estime que la communauté internationale doit continuer de promouvoir la présence des femmes dans les négociations de paix, ainsi que le renforcement des listes de femmes candidates à des postes de responsabilité et la conception de processus de consolidation de la paix tenant compte des questions de genre.

Le Mexique encourage la représentation égale des femmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux du gouvernement, en particulier dans le secteur de la sécurité, car il reconnaît qu'elles peuvent jouer un rôle fondamental pour influencer les politiques publiques liées à la sécurité, au désarmement et à la maîtrise des armements.

En janvier 2020, le Mexique a fait un grand pas en avant dans ce domaine avec l'adoption d'une nouvelle politique étrangère féministe, qui se compose de cinq piliers visant à intégrer les questions de genre dans les mesures prises par le Ministère des affaires étrangères, au niveau interne aussi bien qu'externe.

Il convient de noter que le pilier 4 de la politique étrangère féministe, intitulé « L'égalité se voit », vise à rehausser la perception de la contribution des femmes aux travaux du Ministère des affaires étrangères et à la politique étrangère mexicaine. Il contribuera ainsi à renforcer le rôle et l'influence concrète des femmes dans les processus de paix.

Le Mexique est fermement convaincu que la participation des femmes aux processus de médiation ainsi qu'à la négociation d'accords de paix et de cessation des hostilités est essentielle pour promouvoir la réconciliation nationale sur la base du respect et de la réalisation des droits humains, sociaux et civils.

En outre, l'État mexicain a reconnu que certaines questions relatives priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité énoncées dans la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité des Nations Unies restent en suspens, par exemple :

- Les femmes continuent d'être victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans de nombreuses zones de conflit ;
- Le nombre de femmes participant aux opérations de paix, ainsi que le nombre de médiatrices et de négociatrices d'accords de paix, reste faible ;
- Les femmes continuent de rencontrer des obstacles quand elles cherchent à s'engager dans la gouvernance de leur pays et à exercer leurs libertés et droits fondamentaux.

Voici quelques-unes des mesures prises par le gouvernement mexicain pour promouvoir l'égalité des genre et l'accès des femmes à des postes de responsabilité dans les processus de consolidation de la paix :

- L'État mexicain reconnaît que les femmes jouent un rôle crucial dans les processus de consolidation de la paix, et que leur participation aux mesures de prévention et aux activités de reconstruction et de réconciliation nationale est essentielle. C'est pourquoi l'égalité, la non-discrimination et l'inclusion des femmes et des filles sont des axes centraux dans l'élaboration du nouveau plan national de développement et du programme national pour l'égalité 2019-2024.
- À cet égard, des efforts ont été faits pour que les femmes jouent un rôle clé dans la prise de décision, ce qui renforcera leur présence et leur représentation dans la sphère publique, ainsi que leur participation à la prise de décision sur les questions relatives au maintien de la paix.
- Le nombre de femmes participant aux activités et aux institutions nationales chargées de la sécurité a progressivement augmenté, non seulement dans les tâches traditionnellement effectuées par les femmes, comme les soins infirmiers, mais aussi dans des domaines qui étaient considérés comme l'apanage des hommes, tels que l'artillerie et la cavalerie, entre autres, où les femmes peuvent maintenant accéder à des postes de haut niveau.
- Depuis que le Mexique a recommencé à participer aux opérations de paix de l'ONU en 2015, neuf femmes hautement qualifiées ont été déployées dans trois opérations de paix. Elles ont observé la mise en œuvre de l'accord de paix dans le cadre de la mission politique spéciale en Colombie et contrôlé le respect du cessez-le-feu dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, en plus d'occuper des postes d'officier d'état-major au quartier général de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Ainsi, le Mexique respecte le quota de 15 % de personnel féminin requis par l'ONU pour les pays fournisseurs de contingents.
- Depuis 2016, six militaires mexicaines ont participé en tant qu'observatrices à la mission politique spéciale des Nations Unies en Colombie et à l'actuelle Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Elles ont contribué à la mise en œuvre de l'accord de paix dans ce pays et mené des activités liées à la remise des armes et au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC).
- Le Mexique dispose d'un centre de formation conjoint aux opérations de paix qui favorise la formation et le renforcement des capacités du personnel appelé à être déployé dans les opérations de paix, en mettant l'accent sur les domaines de la protection et du respect du droit humanitaire international, des normes relatives aux droits humains et de l'égalité des genres. Depuis 2019, le Centre dispense un cours de base préalable au déploiement, axé sur la participation des femmes officiers des Nations Unies, qui comprend une formation sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que sur l'importance de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix.
- De plus, les organismes mexicains chargés des questions de sécurité comportent des services chargés de la promotion de l'égalité des sexes et des droits humains, dans lesquels travaillent des expertes et des experts en la matière. Ainsi, il existe une Direction générale des droits humains et un observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Ministère de la défense nationale. Pour sa part, le Ministère de la marine comprend un groupe de promotion et de

protection des droits humains et la Direction de la politique institutionnelle sur l'égalité des genres, tandis que la police fédérale dispose d'un groupe chargé de l'égalité réelle.

- Dans le cadre de la création de la Garde nationale du Mexique, un accord est en cours d'élaboration avec les Nations Unies en vue de la formation du personnel aux droits humains. L'un des objectifs essentiels de cet accord est la prévention de la violence fondée sur le genre.
- En outre, en tant que membre du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et du Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, le Gouvernement mexicain continuera de déployer des efforts multilatéraux pour promouvoir la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité énoncées dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.
- Le Mexique participe activement aux débats ouverts du Conseil de sécurité sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à d'autres instances multilatérales saisies de la question. Dans ce cadre, le Mexique a réitéré son soutien aux efforts visant à garantir la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles dans les situations de conflit armé, ainsi qu'à promouvoir des mesures visant à renforcer l'équité, la prise en compte des questions de genre et la participation effective des femmes aux processus de paix, y compris à la médiation et à la négociation d'accords de paix, ainsi qu'aux opérations de paix des Nations Unies.
- Le plan national mexicain sur les femmes et la paix et la sécurité est en passe d'être approuvé. Y figurent divers aspects visant à améliorer la prise en compte des questions de genre dans les activités relatives à la sécurité et à renforcer la participation des femmes dans ces domaines.

En tant que chef de file sur les questions d'égalité des genres et des droits des femmes et des filles, l'État mexicain a pris en considération la recommandation générale n° 30 (2013) du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après-conflit. Il accorde une attention particulière à la prévention des conflits et de toutes les formes de violence, ainsi qu'à la mise en œuvre des conventions et traités internationaux sur le commerce des armes et la prévention de la circulation des armes classiques illicites, notamment afin d'éviter qu'elles ne soient employées pour commettre ou faciliter des actes graves de violence fondée sur le genre.

Trinité-et-Tobago

[Original : anglais]
[29 mai 2020]

La Trinité-et-Tobago reste attachée aux principes de la paix et de la sécurité internationales tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2010, elle a présenté la toute première résolution biennale de l'Assemblée générale établissant un lien entre le désarmement et les femmes, intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements ».

La Trinité-et-Tobago n'est pas un producteur d'armes légères et de petit calibre. Toutefois, sa situation géographique l'a rendue vulnérable aux maux associés aux réseaux transnationaux de trafic de drogues et d'armes. L'augmentation de la violence

armée qui en résulte à l'intérieur de ses frontières a eu des répercussions néfastes sur de nombreux membres de la société, y compris les femmes et les enfants.

La Trinité-et-Tobago soutient fermement la nécessité d'assurer la représentation égale des femmes dans tous les domaines et dans la prise de décision à tous les niveaux, y compris dans le domaine de la paix et de la sécurité. À cet égard, le gouvernement trinitadien continue de reconnaître l'importance de la participation des femmes aux activités relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, comme le montre l'accès croissant des femmes à la hiérarchie des services de police et des forces de défense du pays.

Pour la Trinité-et-Tobago, l'égalité des genres et l'avancement des femmes demeurent indispensables à la réalisation de la stratégie nationale de développement, Vision 2030, qui est alignée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. De plus, la Trinité-et-Tobago considère l'état de droit comme une garantie fondamentale de la promotion et de la protection des droits des femmes. En outre, il est de la plus haute importance que le pays continue de respecter les obligations que lui imposent les instruments internationaux relatifs aux droits humains, qui visent à protéger les droits des femmes et à éliminer les pratiques discriminatoires à leur égard. À cet égard, la Trinité-et-Tobago n'a cessé de souligner, dans ses déclarations et interventions à l'ONU et devant d'autres instances multilatérales, les succès remportés par les femmes, l'importance de leur participation à tous les niveaux de développement, la nécessité de la parité des genres et de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que d'autres questions liées au genre.

La Trinité-et-Tobago continue de soutenir résolument le Traité sur le commerce des armes qui représente, selon elle, une avancée importante dans la lutte mondiale contre le détournement des armes classiques vers le commerce illicite et pourrait également contribuer à réduire, voire à éliminer, les souffrances indicibles endurées par les personnes en situation vulnérables, notamment les femmes et les filles. À cet égard, la Trinité-et-Tobago reconnaît que les femmes et les hommes ne sont pas exposés de la même manière aux risques relatifs à l'accès et à la participation au trafic de drogues, d'armes et de munitions. En conséquence, l'accent a été mis sur l'amélioration des possibilités d'éducation et de formation afin de réduire la dépendance de certains segments de la population à l'égard des stratégies de subsistance liées au trafic de drogues, d'armes et de munitions.

Dans le cadre de son engagement à progresser vers la concrétisation des objectifs de développement durable dans tous les domaines, y compris le désarmement, la Trinité-et-Tobago a lancé des initiatives de renforcement des capacités, telles que des partenariats stratégiques avec des organismes tels que le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Récemment, en novembre 2019, le Centre régional a collaboré avec le Ministère de la sécurité nationale de la Trinité-et-Tobago pour organiser un séminaire régional à Port of Spain sur la maîtrise des armements au service de la prévention de la violence armée à l'égard des femmes.

En janvier 2020, les services de la police de la Trinité-et-Tobago ont annoncé le lancement du Groupe chargé de la lutte contre la violence fondée sur le genre, qui s'occupera notamment des cas de violence domestique, afin de traiter ces cas sensibles avec la confidentialité et le soin voulus.

La Trinité-et-Tobago réaffirme son engagement en faveur de la promotion et de l'avancement des femmes et reste donc déterminée à continuer de travailler avec d'autres États Membres et partenaires aux niveaux régional, continental et mondial pour garantir la pleine participation des femmes à tous les niveaux, y compris celui de la prise de décision, dans tous les aspects du désarmement, de la non-prolifération

et de la maîtrise des armements et pour promouvoir la participation des femmes en tant que partenaires égales dans les questions liées à la paix et à la sécurité.

Compte tenu de ce qui précède, la Trinité-et-Tobago continuera de soutenir fermement les initiatives internationales et régionales visant à faire progresser ces objectifs et encourage vivement les États Membres à rendre compte des progrès accomplis en ce qui concerne les questions liées aux femmes, au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements.

À cet égard, la Trinité-et-Tobago s'engage en outre à continuer de promouvoir sa résolution sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements lors des séances de la Première Commission au cours des sessions futures de l'Assemblée générale.

Ukraine

[Original : anglais]
[11 mai 2020]

L'Ukraine s'engage à soutenir pleinement la résolution sur le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements et reconnaît l'importance d'assurer l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de cet objectif.

La proportion de femmes employées dans les forces armées ukrainiennes a atteint environ 23 % et augmente progressivement. Une forte proportion de femmes (plus de 10 % de l'ensemble du personnel militaire) participe à l'opération des forces conjointes dans l'est de l'Ukraine. Elles servent sur un pied d'égalité dans les postes militaires et exercent des fonctions liées au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Les forces armées ukrainiennes prennent des mesures complexes visant à accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de décision et à prévenir les cas de violence sexuelle ou d'autres types de violence. Dans ce contexte, le pourcentage de femmes occupant des postes clés et leur participation aux missions de maintien de la paix et à la coopération internationale en matière de sécurité font l'objet d'un suivi régulier, de même que le développement de conditions de service appropriées pour les femmes.

Par ailleurs, les pourcentages de femmes et d'hommes qui composent le personnel du Service national des gardes-frontières de l'Ukraine sont respectivement de 21 et 79 %. Dans l'ensemble, les femmes participent de plus en plus aux opérations.

En outre, les forces armées ukrainiennes appliquent la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et ont mis en place un mécanisme approprié d'enquête impartiale sur les cas de violence sexuelle et d'autres types de violence, en fonction du sexe, de l'âge et de la diversité sociale.

Les forces armées ukrainiennes travaillent à l'élaboration d'un système de législation militaire conforme aux normes des Nations Unies, notamment celles relatives à l'égalité des genres.

III. Réponses reçues du système des Nations Unies

Bureau des affaires de désarmement

[Original : anglais]
[31 mai 2020]

Observations générales et processus intergouvernementaux

Dans les débats, activités et initiatives menés à l'échelle multilatérale, régionale et nationale en matière de désarmement et de maîtrise des armements, le Bureau des affaires de désarmement a observé qu'une attention particulière était accordée aux questions de genre dans le cadre des questions relatives aux armes légères et de petit calibre et qu'il était nécessaire d'approfondir la recherche et l'élaboration des politiques pour garantir la prise en compte de ces questions dans des domaines tels que les armes nucléaires, les autres armes de destruction massive et les technologies nouvelles et émergentes. Depuis la publication du rapport 2018 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements (A/73/115), la participation égale des femmes et l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes ont progressé dans divers contextes relatifs au désarmement et à la maîtrise des armements et sont restées au centre du discours de nombreux États Membres. En 2018 et 2019, l'Assemblée générale a adopté un nombre record de résolutions sur le désarmement comportant des références aux questions de genre², dont beaucoup concernaient la participation égale des femmes aux débats, aux activités ou à la prise de décision, notamment, pour la première fois, dans des domaines liés aux armes conventionnelles³, aux armes nucléaires⁴, aux armes biologiques⁵, au désarmement et à la sécurité au niveau régional⁶ et à d'autres mesures de désarmement⁷.

Les questions de genre et la violence fondée sur le genre étaient les thèmes prioritaires de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, tenue en août 2019, qui a débouché sur des recommandations et des mesures concertées que l'Assemblée générale a ensuite saluées dans sa résolution 74/49. Des progrès importants ont également été réalisés sur les questions liées au genre lors de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en 2018, lorsque, pour la première fois, les États ont adopté un document final contenant

² En 2018 et 2019, un total de 17 résolutions de la Première Commission adoptées par l'Assemblée générale comprenaient des dispositions sur la dimension de genre ou la participation des femmes.

³ Résolutions sur le Traité sur le commerce des armes (73/36 et 74/49), le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (73/69 et 74/60), la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (73/84 et 74/76) et les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (74/65).

⁴ Résolutions sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (73/65), la nécessité d'agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires (73/62), les modes d'action conjoints et le dialogue tourné vers l'avenir pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires (74/63) et vérification du désarmement nucléaire (74/50).

⁵ Résolution sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (74/79).

⁶ Résolutions sur la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (73/34 et 74/38).

⁷ Résolutions sur la consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement (73/53) et sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération (74/64).

une référence spécifique au lien entre l'exécution du Programme d'action et la lutte contre la violence fondée sur le genre ([A/CONF.192/2018/RC/3](#)). Les questions relatives à la problématique femmes-hommes, notamment la sous-représentation des femmes, ont également été mises en évidence par plusieurs États lors de la réunion des hautes parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue en novembre 2018, et lors de la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue en novembre 2019, au cours de laquelle les États ont pris des mesures concrètes pour intégrer la dimension de genre dans les travaux de la Convention.

Depuis 2018, l'Organisation des Nations Unies, les États Membres et la société civile ont accompli ensemble des progrès considérables dans le renforcement des liens entre les cadres multilatéraux de désarmement et les programmes plus larges visant à promouvoir l'égalité des genres. Entre autres, les liens entre la maîtrise des armements et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ont été approfondis, notamment par le Secrétaire général dans ses rapports annuels sur la question et dans le rapport sur les armes légères et de petit calibre qu'il a présenté au Conseil de sécurité en 2019 ([S/2019/1011](#)). Le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité a examiné pour la première fois les questions liées au désarmement et à la maîtrise des armements, et formulé des recommandations sur le renforcement des synergies entre le désarmement, la maîtrise des armements et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Lors des deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, les États parties ont manifesté un intérêt accru pour la promotion de l'intégration de la problématique femmes-hommes et de la participation des femmes sur un pied d'égalité (voir [NPT/CONF.2020/PC.III/WP.49](#)). Il a également été rappelé que les États parties devrait prendre en compte le fait que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les rayonnements ionisants. En marge de la session du Comité préparatoire en 2019, deux manifestations parallèles ont été organisées et trois documents de travail ont été publiés, qui soulignent davantage les liens entre les questions de genre et le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Les forums multilatéraux n'ont pas encore examiné aussi largement les liens avec les autres armes de destruction massive, mais en 2019, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a lancé un rapport de recherche proposant des idées visant à promouvoir une assistance qui tienne compte des questions de genre dans le cadre des régimes de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Dans le domaine des nouvelles technologies et de l'innovation, il a été reconnu que, malgré les nombreuses possibilités offertes par l'industrie pour faire progresser l'égalité des genres, il existait aussi des risques intrinsèques, notamment les préjugés sexistes dans l'intelligence artificielle. Au cours de la première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui s'est tenue en septembre 2019, les délégations ont soulevé la question des incidences des technologies de l'information et des communications sur les femmes et examiné la nécessité de prendre en compte les questions relatives à l'égalité des sexes et de faire participer les femmes. Plusieurs hautes parties contractantes ont soulevé des questions

similaires lors de la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes.

Participation des femmes aux instances de désarmement

Le programme de désarmement du Secrétaire général, intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, lancé en mai 2018, accorde la priorité aux moyens d'assurer la participation égale, pleine et effective des femmes à tous les processus de prise de décision concernant le désarmement et vise à remédier au nombre trop peu élevé de femmes participant aux principales instances de décision. Cet écart a été réaffirmé dans le rapport de l'UNIDIR intitulé « Still behind the curve »⁸, paru en 2019, dans lequel il a été constaté que les femmes ne représentaient qu'un tiers des diplomates accrédités aux conférences sur la maîtrise des armements et le désarmement entre 2008 et 2018. Dans les forums plus petits et plus spécialisés, la proportion moyenne de femmes n'était que de 20 %. En 2019, ce problème a persisté et les femmes continuaient d'être sous-représentées dans les réunions et les conférences multilatérales de désarmement⁹. Lors de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, pendant les séances de la Première Commission, 33 % des membres et 32 % des chefs de délégation étaient des femmes, et 25 % des déclarations ont été prononcées par une femme lors du débat général et des groupes thématiques.

Des efforts sont toutefois faits pour remédier à cette situation. En 2019, la parité des genres est devenue pour la première fois un critère de sélection dans le mandat d'un groupe d'experts gouvernementaux sur le désarmement, et la composition des groupes d'experts gouvernementaux tend de plus en plus vers l'équilibre des genres¹⁰. En outre, en 2020, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement est composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes. La première femme Secrétaire générale de la Conférence du désarmement a été nommée en 2019. Le Bureau des affaires de désarmement a continué de promouvoir la parité des genres dans ses activités et ses flux de travail, notamment dans la composition des groupes d'experts, les consultations régionales et les ateliers. En interne, le Bureau a poursuivi ses efforts pour soutenir l'égalité des chances et la parité des genres parmi le personnel à tous les niveaux, notamment en publiant de nouvelles orientations sur la promotion d'un environnement de travail favorable et constructif.

Activités du Bureau des affaires de désarmement

Dans le cadre de ses travaux liés aux questions de genre, le Bureau des affaires de désarmement s'appuie sur son plan d'action pour l'intégration des questions de genre, le plan de mise en œuvre de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, les objectifs de développement durable, les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité et le programme de désarmement du Secrétaire général. La Haute-Représentante pour les affaires de désarmement,

⁸ Disponible à l'adresse : www.unidir.org/files/publications/pdfs/still-behind-the-curve-en-770.pdf.

⁹ C'était par exemple le cas à la Conférence du désarmement (36 %), à la réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques (36 %), à la Conférence des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques (32 %), au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 (30 %), à l'Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions (33 %), à la Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié (31 %).

¹⁰ Les femmes représentent respectivement 16 et 8 % des membres des deux groupes d'experts gouvernementaux qui commenceront leurs travaux en 2018. Dans les deux groupes qui ont commencé leurs travaux en 2019, l'équilibre entre les sexes a été atteint avec une proportion comprise entre 40 et 60 %. En 2020, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus créé en application de la résolution 72/55 de l'Assemblée générale a atteint la parité des genres.

Izumi Nakamitsu, est devenue une Championne internationale de l'égalité des sexes en 2018 et, à ce titre, s'est engagée à ne pas siéger dans des panels composés uniquement d'hommes, à contribuer à la représentation égale et à la participation concrète des femmes et des hommes aux activités du Bureau et des mécanismes multilatéraux de désarmement et à sensibiliser le monde aux incidences des armes sur les femmes. Elle a également participé au lancement du Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement, basé à Genève et coprésidé par le Canada, l'Irlande, la Namibie, les Philippines et l'UNIDIR, qui vise à traduire en actes la sensibilisation aux questions de genre dans la communauté du désarmement.

Depuis la publication du précédent rapport, le Bureau des affaires de désarmement a renforcé son réseau interne de coordonnateurs et de coordonnatrices pour les questions d'égalité des sexes et participé activement aux travaux des réseaux interinstitutions et groupes de travail des Nations Unies sur l'égalité des genres, les femmes et la paix et la sécurité et la violence sexuelle. Il a en outre soutenu l'intégration de la dimension de genre dans toutes les activités et réunions, notamment en lançant deux cours de formation en ligne sur la prise en compte des questions de genre dans le désarmement, en collaboration avec le Centre de formation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il a également appuyé la mise en œuvre du module du Recueil de modules sur le contrôle des armes légères sur le thème « Femmes, hommes et caractère sexospécifique des armes légères et de petit calibre ».

En avril 2019, le Bureau des affaires de désarmement a lancé un projet pluriannuel à l'appui des politiques, programmes et mesures visant à intégrer la dimension de genre dans la lutte contre le trafic et le détournement d'armes légères, conformément aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et avec le soutien financier de l'Union européenne¹¹. Le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements a continué de considérer l'intégration des questions de genre comme un critère important pour les projets financés, et ces questions ont constitué un élément fondamental du fonds appelé « Entité "Sauver des vies" », lancé en octobre 2019. Une part de 30 % du budget total du projet sera allouée à des activités concernant directement l'égalité des genres et l'avancement des femmes.

Le Bureau des affaires de désarmement a également communiqué avec les États Membres aux niveaux régional et national afin de renforcer les capacités, de favoriser l'égalité des genres et de promouvoir la participation effective des femmes dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération, de la sécurité et dans les domaines connexes. Par exemple :

- Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a incorporé les questions de genre dans six ateliers de formation sur la sécurité et la gestion des stocks d'armes pour les forces de défense et de sécurité au Sahel en 2018, soulignant le lien entre la gestion inadéquate des stocks, la circulation illicite des armes légères et de petit calibre et les incidences de ces armes sur les filles et les femmes.
- Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a élaboré et mis en œuvre, de juillet 2018 à mars 2020, un projet sur le problème de la violence liée aux armes à feu et du trafic d'armes de petit calibre envisagé sous l'angle des questions de genre, visant à encourager une démarche soucieuse de l'égalité des genres dans la lutte contre la propagation incontrôlée des armes légères et de petit calibre, le renforcement du

¹¹ Décision (PESC) 2018/2011 du Conseil, en date du 17 décembre 2018.

contrôle national sur ces armes et la prévention de la violence armée. Les résultats de trois ateliers sous-régionaux et d'un séminaire régional ont été publiés dans un manuel destiné aux spécialistes nationaux.

- Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a lancé en 2018 un projet pluriannuel visant à donner une impulsion à la mise en œuvre régionale de la résolution sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, grâce à des activités de formation technique en Colombie et en El Salvador. En 2019, des examens juridiques approfondis ont été entrepris afin d'établir des correspondances entre les lois sur les armes légères et les dispositions relatives à la violence domestique dans 22 États d'Amérique latine et des Caraïbes.
- L'antenne de Vienne du Bureau des affaires de désarmement s'est associée à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour fournir des bourses pour une formation en ligne et en personne sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements dans le cadre du programme de bourses d'études pour la paix et la sécurité. En 2019, 90 % des bénéficiaires étaient des femmes et l'initiative a reçu le prix des Champions de l'égalité des sexes de l'OSCE.

L'année 2020 est très prometteuse quant à la célébration et à l'accélération des progrès et des partenariats en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, étant donné qu'elle marque l'anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Toutefois, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a obligé le Bureau des affaires de désarmement et ses partenaires à adapter, et dans certains cas à reporter, ses activités et ses réunions, limitant ainsi les possibilités de faire progresser ses efforts d'intégration de la dimension de genre. Malgré les défis posés par la pandémie, le Bureau reste déterminé à promouvoir la présence de femmes à des postes de responsabilité et leur participation effective aux processus de désarmement, y compris dans les réunions tenues en ligne, et à renforcer l'analyse et les approches du désarmement tenant compte des questions de genre afin de parvenir à une paix et une sécurité durables pour tous.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais]
[22 mai 2020]

Faits nouveaux en matière d'élaboration de politiques

Au cours des dernières années, les questions de genre ont de plus en plus été prises en compte dans les discussions menées dans le cadre du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (Protocole relatif aux armes à feu), additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention contre la criminalité organisée). En mai 2017, à sa vingt-sixième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté sa première résolution sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les politiques et programmes de prévention de la criminalité et de justice pénale et dans les efforts déployés pour prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée. Elle a également invité les États Membres à tenir compte de la dimension de genre dans la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité organisée et de ses protocoles, y compris le Protocole relatif aux armes à feu, en examinant les répercussions différentes, pour les

hommes et les femmes, de la criminalité, dont la criminalité transnationale organisée, afin de garantir l'efficacité des politiques, des programmes et des mesures de lutte contre la criminalité. La Commission a en outre reconnu la nécessité de mettre au point et en œuvre des stratégies et des plans nationaux adaptés et efficaces en faveur de la promotion de femmes aux postes de direction, d'encadrement ou autres des systèmes et institutions de justice pénale. De plus, en octobre 2018, à la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée, les États parties ont souligné les effets négatifs du trafic d'armes à feu sur la vie des femmes, des hommes, des filles et des garçons. La Conférence a invité les États parties à recueillir sur le trafic des données ventilées par sexe, y compris dans les rapports nationaux, et à étoffer leurs connaissances concernant les incidences spécifiques sur les femmes et les hommes en vue de prendre en considération la problématique femmes-hommes dans les politiques et programmes relatifs aux armes à feu. De telles mesures contribuent à renforcer la prise en compte des questions de genre dans les initiatives de maîtrise des armes légères et de petit calibre, et plus particulièrement les efforts axés sur la prévention du crime et la justice pénale.

Activités et initiatives de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) s'est engagé, par le biais de son Programme mondial sur les armes à feu, à aborder la question du trafic illicite d'armes à feu et des formes de criminalité connexes d'une manière qui tienne compte des questions de genre, notamment en préconisant la prise en compte de ces questions, l'égalité de représentation des femmes au sein des autorités de justice pénale et leur participation sur un pied d'égalité aux efforts de l'Office, conformément à la Stratégie pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021). Le Programme fait donc de la prise en compte de la dimension de genre une priorité transversale dans ses cinq piliers clés : a) l'élaboration de lois et de politiques sur les questions relatives aux armes à feu ; b) la mise en œuvre de mesures de prévention, de sécurité et de réglementation pour empêcher que les armes légales ne soient détournées vers le marché illégal et utilisées à des fins illicites ; c) le renforcement des mesures de justice pénale destinées à combattre le trafic illicite d'armes à feu et les crimes connexes ; d) la coopération internationale et l'échange d'informations permettant un traçage plus efficace et plus systématique des armes à feu illicites ; e) le repérage et la surveillance des flux d'armes à feu illicites en vue de constituer un corpus de données probantes pour la prise de décisions stratégiques et opérationnelles.

Dans le cadre de cette approche, des mesures concrètes ont été prises par l'ONUDC pour faire en sorte que les efforts de maîtrise des armes et de prévention de la criminalité liée aux armes à feu et la justice pénale tiennent davantage compte des questions de genre. Il s'est agi notamment de :

- Faciliter la participation des expertes et des organisations de la société civile à la rédaction de textes législatifs sur la transposition dans le droit national du Protocole relatif aux armes à feu, afin de garantir que les lois relatives aux armes à feu tiennent compte des besoins et des réalités des femmes dans un pays particulier ;
- Préconiser la participation et la contribution des femmes aux activités de prévention de la criminalité et de justice pénale, y compris les activités de formation, les ateliers et les réunions ;
- Recueillir des données ventilées par sexe sur les personnes arrêtées, poursuivies ou condamnées pour trafic d'armes à feu dans le cadre de l'initiative de l'ONUDC « Surveiller les flux illicites d'armes », afin de mieux comprendre la dimension de genre pour ce qui est des auteurs de ce trafic ;

- Prendre en compte la dimension de genre en ce qui concerne la détention d'armes à feu et la disposition des individus à les remettre volontairement dans le cadre de campagnes de remise volontaire ;
- Sensibiliser les autorités et les éducateurs à la dimension de genre de la violence armée, en particulier les homicides, par le biais de l'initiative « Éducation pour la justice » de l'ONUSUD¹² ;

En 2019, dans le cadre de son Étude mondiale sur l'homicide 2019, l'ONUSUD a publié des brochures sur les meurtres d'enfants et de jeunes adultes et sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre, qui fournissent plus de détails sur certains phénomènes déjà bien connus :

- En ce qui concerne les facteurs de risque de l'homicide d'enfants, il ressort du rapport que, dans les pays où une grande proportion de jeunes victimes ont été tuées par balle, l'absence de mesures de contrôle de la possession des armes à feu chez les jeunes (ou la faiblesse de celles-ci) était clairement un facteur de risque d'homicide¹³.
- Il ressort des données concernant les meurtres de femmes et de filles liés au genre que le féminicide ne représentait qu'un faible pourcentage du nombre total d'homicides, mais l'analyse du rapport indique que les moteurs de ce type de violence mortelle nécessitent des réponses adaptées. Les meurtres commis par des partenaires intimes sont rarement spontanés ou aléatoires et doivent être considérés comme des actes extrêmes, trop souvent ignorés et rarement signalés, sur l'échelle progressive de la violence liée au genre¹⁴. Par exemple, des recherches menées aux États-Unis montrent que les auteurs d'homicides d'enfants-suicides sont généralement des hommes, avec des antécédents de violence envers des partenaires intimes, et que ces crimes sont souvent commis à l'aide d'armes à feu¹⁵.
- Le rapport présente également diverses conclusions concernant le lien entre l'utilisation des armes à feu et les meurtres liés au genre dans différentes régions. En Asie, il a été noté que des armes à feu sont souvent utilisées dans le cadre des crimes d'honneur¹⁶. En outre, le rapport résume une étude menée au Ghana qui a révélé que les armes utilisées pour tuer les partenaires intimes féminins étaient principalement des armes à feu et des machettes¹⁷.
- En ce qui concerne les mesures de justice pénale en réponse à la violence contre les enfants, le rapport souligne que les lois qui interdisent la possession, le port et l'utilisation d'armes à feu et d'autres armes chez les jeunes pourraient réduire les blessures et les décès liés aux armes à feu¹⁸. Selon les conclusions du rapport, la lutte contre les homicides de jeunes liés aux groupes criminels organisés et à la criminalité organisée exige des programmes spécifiques axés sur la collectivité qui visent non seulement à limiter la disponibilité des armes à feu, mais aussi à favoriser le développement des enfants, leur éducation et le soutien

¹² Voir www.unodc.org/e4j/en/firearms/module-1/key-issues/indirect-impacts-of-firearms-on-states-or-communities.html.

¹³ UNODC, *Global Study on Homicide: Killing of Children and Young Adults* (Étude mondiale sur l'homicide : les meurtres d'enfants et de jeunes adultes) (Vienne, 2019), brochure 6, p. 45. Disponible (en anglais) à l'adresse www.unodc.org/documents/data-and-analysis/gsh/Booklet_6new.pdf.

¹⁴ Ibid., brochure 5, préface. Disponible (en anglais) à l'adresse www.unodc.org/documents/data-and-analysis/gsh/Booklet_5.pdf.

¹⁵ Ibid., brochure 6, p. 39.

¹⁶ Ibid., brochure 5, p. 31.

¹⁷ Ibid., p. 38.

¹⁸ Ibid., brochure 6, p. 53.

à leur santé mentale et à améliorer leurs perspectives en matière d'éducation, de formation et d'emploi.

Dans le cadre de l'assistance technique qu'il fournit pour renforcer la prévention du crime et les mesures de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes, l'Office encourage l'utilisation par la police, les services de poursuite et le pouvoir judiciaire d'outils et de critères d'évaluation des risques, afin que ces instances prennent en compte le danger que représentent les armes à feu et les autres armes et qu'elles aident les femmes à planifier leur sécurité. On trouve plus de détails et d'exemples dans les publications suivantes de l'ONUDC :

- *Strengthening Crime Prevention and Criminal Justice Responses to Violence against Women* (Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes)¹⁹
- *Handbook on Effective Police Responses to Violence against Women* (Manuel sur les réponses policières efficaces dans les cas de violence à l'égard des femmes)²⁰
- *Handbook on Effective Prosecution Responses to Violence against Women and Girls* (Manuel sur les poursuites efficaces dans les cas de violence à l'égard des femmes et des filles)²¹
- *Handbook for the Judiciary on Effective Criminal Justice Responses to Gender-based Violence against Women and Girls* (Manuel à l'intention des magistrats sur les réponses efficaces de la justice pénale à la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles)²²

L'Office continue d'œuvrer au niveau national pour s'attaquer, en tenant compte des questions de genre, aux questions relatives au trafic d'armes à feu illicites et aux formes de criminalité connexes. Au Mexique, par exemple, l'ONUDC a élaboré une méthodologie pour la sélection et l'examen des dossiers d'enquêtes ministérielles sur les morts violentes de femmes classées comme féminicides ou homicides intentionnels, dans le cadre d'un système de signalement des cas de violence à l'égard des femmes fondée sur le genre dans ce pays. La méthodologie a été mise à l'essai et est considérée comme une bonne pratique qui peut être reproduite dans tout le pays, voire adaptée à d'autres crimes. Une stratégie globale a ensuite été élaborée pour renforcer la capacité du personnel du Bureau du Procureur général de Nuevo León (frontière nord du Mexique) à enquêter efficacement sur les crimes fondés sur le genre. Cette stratégie prévoyait notamment l'élaboration d'une grille diagnostique pour un échantillon de cas non résolus de féminicide dans le pays, accompagnée de recommandations précises. L'échantillon comportait 87 affaires qui ont chacune fait l'objet d'une analyse détaillée et qui ont donné lieu à des recommandations spécifiques concernant les enquêtes afin d'établir les faits de l'affaire et de faire en sorte que les poursuites aboutissent. La stratégie prévoyait également plusieurs activités de renforcement des capacités, expressément conçues et adaptées aux résultats du diagnostic, à l'intention des procureurs et des policiers qui traitent les cas

¹⁹ Disponible (en anglais) à l'adresse : www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Strengthening_Crime_Prevention_and_Criminal_Justice_Responses_to_Violence_against_Women.pdf.

²⁰ Disponible (en anglais) à l'adresse : www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Strengthening_Crime_Prevention_and_Criminal_Justice_Responses_to_Violence_against_Women.pdf.

²¹ Disponible (en anglais) à l'adresse : www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/14-02565_Ebook_new.pdf.

²² Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.unodc.org/pdf/criminal_justice/HB_for_the_Judiciary_on_Effective_Criminal_Justice_Women_and_Girls_E_ebook.pdf.

de féminicide. L'ONUUDC a également établi un projet de document regroupant divers éléments pour la délimitation du crime de féminicide : on y trouve une évaluation des codes pénaux respectifs des 32 États du Mexique et une comparaison des points communs et des divergences dans la manière dont les crimes sont sanctionnés. Cette démarche a pour but de caractériser les crimes au niveau national pour faciliter l'accès à la justice et recenser les problèmes liés aux divergences constatées.

Dans l'État plurinational de Bolivie, l'ONUUDC a organisé des sessions de sensibilisation pour la Commission de sécurité et de défense, composée principalement de femmes, lors de son congrès national, afin de promouvoir la ratification du Protocole relatif aux armes à feu, qui a effectivement été approuvée en octobre 2019.

L'ONUUDC a également continué d'aider les gouvernements nationaux d'Europe et d'Asie occidentale et centrale à promouvoir la participation égale des femmes à la prise de décisions ainsi que leur autonomisation, notamment par des initiatives de renforcement des capacités. Plus précisément, l'ONUUDC a aidé à rédiger l'adoption de nouvelles lois sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à en promouvoir l'adoption, à créer et à soutenir des comités de femmes pour lutter contre la criminalité et la violence fondée sur le genre, et à améliorer les connaissances et les compétences des praticiens de la justice pénale à l'égard d'une vaste gamme de questions dans le domaine de la justice pénale et de la prévention de la criminalité, notamment en favorisant la participation et la mobilisation des jeunes, des femmes et des filles dans les efforts visant à prévenir la violence fondée sur le genre et la traite des personnes, à promouvoir le développement des compétences de la vie courante et à prévenir la criminalité chez les jeunes par le biais du sport. L'ONUUDC a également continué à encourager la participation des femmes aux activités de formation, aux conférences et aux ateliers aux niveaux national et régional.

IV. Réponses reçues d'autres organisations internationales

Communauté de développement de l'Afrique australe

[Original : anglais]
[19 mai 2020]

Afin de promouvoir l'égalité des chances de sorte que les femmes soient représentées dans tous les mécanismes décisionnels et en faisant fond sur les efforts déployés par les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour démontrer leur engagement politique ferme en faveur des initiatives visant à réduire les inégalités liées au genre, les femmes sont encouragées à faire carrière dans les armées nationales et s'y voient attribuer des grades, des postes et des affectations de haut niveau.

En ce qui concerne les questions liées au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, la politique des États membres consiste à reconnaître le rôle des femmes à tous les niveaux de la planification et de la prise de décisions. Les femmes sont affectées et participent à toutes les opérations tactiques.

Pour accorder un rang de priorité élevé à la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et bien que certains États membres n'aient pas terminé la mise au point de leur plan d'action national pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, les armées nationales de la région ont été à l'avant-garde dans ce domaine, y compris en matière de maintien de la paix.

En ce qui concerne l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, les femmes se voient confier le commandement et le contrôle de certains postes au même titre que les hommes.

Pour soutenir et renforcer la participation effective des femmes dans les organisations, les femmes soldats sont traitées comme des combattantes à part entière et sont intégrées dans l'organisation de manière à travailler aux côtés de leurs collègues masculins dans la conduite des opérations. Dans le domaine du désarmement au niveau local, les cellules de planification à tous les niveaux d'opération sont composées de femmes qui œuvrent dans une perspective de collaboration. Au niveau tactique, les femmes sont intégrées dans les unités et les sous-unités et s'y voient notamment confier des tâches liées aux questions de genre.

En vue de les autonomiser, notamment par des initiatives de renforcement des capacités, on forme les femmes en même temps que les hommes, selon qu'il convient, afin qu'elles puissent participer à la conception et à l'exécution des initiatives de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. De plus, les tâches spécifiques aux femmes dans la conduite d'opérations réelles sont enseignées et mises en valeur dans le cadre de la formation.

Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes

[Original : anglais]
[28 avril 2020]

L'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes a été créé en vertu de l'article 7 du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco). L'Organisme, qui regroupe les 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, est l'organe intergouvernemental chargé de veiller au respect des obligations établies par le Traité il y a plus de 50 ans. Au sein de cette organisation spécialisée, tous les pays de la région élaborent des positions communes sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Plus de 50 % des personnes travaillant actuellement au secrétariat de l'Organisme sont des femmes. Le Secrétaire général et les membres de l'Organisme sont tous conscients du lien entre les questions de genre et le désarmement, aspect fondamental du débat international, et de la précieuse contribution des femmes aux mesures de désarmement prises aux niveaux local, national, sous-régional et régional afin de prévenir et de réduire la violence armée et les conflits armés et de promouvoir le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

L'Organisme, conformément à la résolution [73/46](#) de l'Assemblée générale, soutient la demande de solliciter les vues des États Membres sur les moyens de promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

Union européenne²³

[Original : anglais]

[20 mai 2020]

La promotion de l'égalité femmes-hommes et de la sensibilisation aux questions de genre et l'autonomisation des femmes sont des priorités transversales importantes pour l'Union européenne. L'Union européenne est pleinement attachée à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans toutes les activités afférentes à la non-prolifération, au désarmement et à la maîtrise des armements. L'Union européenne estime que la participation active et le rôle moteur des femmes à tous les niveaux des processus de prise de décision sur la paix et la sécurité sont essentiels pour parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durable. Bien que des progrès aient été réalisés ces dernières années, les recherches révèlent qu'il reste beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité femmes-hommes dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. À cet égard, l'Union européenne a décidé, au début de 2020, de soutenir les actions 36 et 37 du programme de désarmement du Secrétaire général, intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement », en vue de la participation pleine et égale des femmes à la prise de décisions.

L'Union européenne soutient l'universalisation et la mise en œuvre des conventions de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements par le biais de projets spécifiques (décisions du Conseil) qui prennent systématiquement en compte la dimension de genre. La décision du Conseil (PESC) 2019/97, en faveur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, prévoit des séminaires qui rassembleront des jeunes de pays du Sud, en privilégiant la promotion de la participation des jeunes femmes. La décision du Conseil (PESC) 2019/538, qui soutient les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, porte notamment sur les forums pour les femmes sur les utilisations pacifiques de la chimie et un cours de base pour femmes chimistes consacré au développement des compétences analytiques.

En novembre 2018, le Conseil de l'Union européenne a adopté une nouvelle stratégie contre les armes légères et de petit calibre illicites. Dans le cadre de cette stratégie, l'Union s'est engagée à prendre en compte les questions de genre dans la conception de nouveaux projets relatifs aux efforts de lutte contre la violence armée et à la maîtrise des armes légères en général, et à partager les bonnes pratiques à cet égard. Depuis l'adoption de la nouvelle stratégie, tous les nouveaux projets d'assistance intègrent systématiquement la perspective de genre par la fourniture de conseils et d'expertise techniques, l'élaboration de supports de connaissance et/ou la formation. Outre les projets de maîtrise des armes légères ayant une portée géographique spécifique, l'Union européenne soutient également une approche mondiale visant à accroître les connaissances et à renforcer les capacités en ce qui concerne le lien entre le genre et les armes légères. Le Bureau des affaires de désarmement a ainsi entrepris de mettre en œuvre la décision (PESC) 2018/2011 du Conseil, à l'appui des politiques, programmes et actions intégrant la dimension hommes-femmes dans la lutte contre le trafic et le détournement des armes de petit calibre, conformément au programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Le projet a financé des activités telles que la formation en ligne sur l'intégration de la dimension de genre dans la maîtrise des armes légères, à l'intention du personnel des Nations

²³ Le texte intégral des informations communiquées par l'Union européenne pourra être consulté sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement (www.un.org/disarmament/topics/gender). Un résumé a été fourni pour inclusion dans le présent rapport.

Unies et de communautés de pratique plus larges. La mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes peut contribuer à l'élimination de la violence contre les femmes et les filles, comme le prévoit la cible 5.2 des objectifs de développement durable. Les femmes, les filles, les garçons et les hommes peuvent subir les effets, de manière similaire ou différente, des mines et des restes explosifs de guerre. Dans ses conclusions du 25 juin 2019 sur la position de l'Union européenne concernant le renforcement de l'interdiction des mines antipersonnel à la lumière de la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui s'est tenue à Oslo du 25 au 29 novembre 2019, le Conseil s'est engagé à faire en sorte que le document final de la Conférence comporte une forte dimension de genre et à prendre en compte la dimension de genre dans tous les aspects de la lutte antimines.
